

Honoraires Transaction au 1er Avril 2017

% du prix de vente non cumulatif

Prix de vente	HONORAIRES en % TTC
< à 20 000 €	2 000,00 € forfaitaire
de 20 000 € à 35 000 €	11,50%
de 35001 € à 50 000 €	11,00%
de 50 001 € à 65 000 €	10,50%
de 65 001 € à 80 000 €	10,00%
de 80 001 à 95 000 €	9,50%
de 95 001 € à 110 000 €	9,00%
de 110 001 € à 125 000 €	8,50%
de 125 001 € à 140 000 €	8,00%
de 140 001 € à 155 000 €	7,50%
de 155 001 € à 170 000 €	7,00%
de 170 001 € à 240 000 €	6,50%
de 240 001 € à 300 000 €	6,00%
de 300 001 € à 350 000 €	5,50%
au delà de 350 001 €	5,00%

Année de référence : 2014

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3 € TTC

HONORAIRES DE LOCATION HABITATION Mixte(1) et Meublée (1)		
HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE		
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	6% du loyer annuel hors charges avec un maximum de 8 € TTC / m ²	
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	2.40 % du loyer annuel hors charges avec un maximum de 3 € TTC / m ²	
HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR		
Honoraires d'entremise et de négociation	-	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	6% du loyer annuel hors charges	
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	2.40 % du loyer annuel hors charges	
HONORAIRES DE REDACTION AUTRES TYPES DE BAUX		
	Honoraires Bailleurs	Honoraires Locataires
Bail garage	120€ TTC soit 100€ HT	120 € TTC soit 100 € HT
Bail Commercial	1200€ TTC soit 100€ HT	1200€ TTC soit 1000€ HT
Bail Professionnel	1200€ TTC soit 1000€ HT	1200€ TTC soit 1000€ HT
HONORAIRES AUTRES PRESTATIONS		
Visite Conseil supplémentaires	60€ TTC soit 50€ HT	60€ TTC soit 50€ HT
Avenant Bail Habitation	360€ TTC soit 300€ HT	360€ TTC soit 300€ HT
Avenant Bail Commercial	360€ TTC soit 300€ HT	360€ TTC soit 300€ HT
ETAT des LIEUX sur demande d'un bien non géré ou non loué par l'agence	3 € du m ² de la surface habitable	3 € du m ² de la surface habitable

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er août 2014.

HONORAIRES DE GESTION				
PRESTATIONS	Service PREMIUM 7 % HT	Service FACILIUM 8 % HT	Service EXCELLIUM 10 % HT	Coût hors forfait
Mise en place du mandat de gestion	■	■	■	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	■	■	■	
Délivrance des quittances et reçus	■	■	■	
Lettre de rappel et 1ère relance par LRAR et recouvrement amiable	■	■	■	
Révision des loyers	■	■	■	
Acceptation et contrôle de validité du congé (en cas de départ du locataire)	■	■	■	
Restitution du dépôt de garantie	■	■	■	
Gestion des provisions pour charges	■	■	■	
Tenue de la comptabilité propriétaire	■	■	■	
Acompte mensuel des fonds perçus	■	■	■	
Reddition trimestrielle des comptes (en conformité avec l'article 66 du décret du 20/07/72)	■	■	■	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	■	■	■	
Assurance risques locatifs : demande annuelle des attestations	■	■	■	
Demande de devis pour travaux	■	■	■	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	■	■	■	
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	■	■	■	
Recouvrement des créances : de la remise du dossier à l'huissier à la procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avecat à la charge du propriétaire)	■	■	■	
Gestion des sinistres		■	■	200 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1500€ TTC)		■	■	200 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux			■	4% TTC du montant des travaux TTC avec un maximum de 500 € TTC